



Délibération  
N° 2020-062

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET :** AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX :  
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Date de la convocation : 26/11/2020

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le premier décembre à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents :** Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

**Absents :** M. PADOVANI Jean-Jacques, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire**

Le Président rappelle à l'Assemblée Communale que le 13 octobre 2020, la Commune a délibéré en faveur de l'approbation du projet d'aménagement des services techniques pour un montant total de 740 000,00 € HT.

En effet, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter un financement de 10% auprès de la Collectivité de Corse, et de 70% auprès de l'Etat (DSIL - DETR 2021) hors photovoltaïque.

Il s'agit de revoir le plan de financement en y intégrant les VRD qui étaient initialement prévus dans le marché de voirie. Bien entendu, les VRD seront qualitatifs : murs en pierre, revêtement drainant, végétalisation...

Le coût de l'opération est porté à 1 060 000,00 € HT et se décompose ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-1002020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020



Opération : Aménagement des locaux des services techniques municipaux	Montant HT	Montant TTC
Coût des travaux - hors photovoltaïque	634 000,00 €	697 400,00 €
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques	95 000,00 €	104 500,00 €
Voiries et réseaux divers (VRD)	211 000,00 €	232 100,00 €
Total travaux :	940 000,00 €	1 034 000,00 €
Honoraires	39 398,52 €	47 278,22 €
Etudes diverses (SPS-CT-diag amiante avant travaux...) autres frais - fournitures	33 601,48 €	40 321,78 €
Imprévus sur travaux	47 000,00 €	56 400,00 €
<b>Total</b>	<b>1 060 000,00 €</b>	<b>1 175 000,00 €</b>

Il est proposé à l'Assemblée Communale d'approuver l'intégration des VRD et de procéder ainsi à la modification du plan de financement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 19</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve l'intégration des VRD (murs en pierre, revêtement drainant, végétalisation) dans le plan de financement
- Fixe ainsi le plan de financement :

**A) Hors photovoltaïque**

Opération : aménagement des services techniques - hors photovoltaïque	Montant HT	taux
État - DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	480 000,00 €	50%
État - DETR 2021 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	192 000,00 €	20%
Collectivité de Corse - Dotation Quinquennale commune	96 000,00 €	10%
total	192 000,00 €	20%
<b>total</b>	<b>960 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-1002020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020



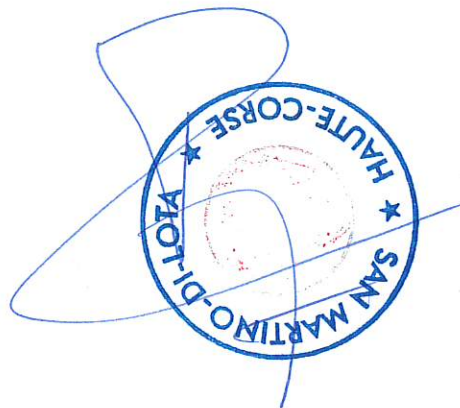


## B) Photovoltaïque

<b>Opération : aménagement des services techniques - équipement photovoltaïque</b>	Montant HT	taux
Collectivité de Corse - AUE - mesure 2-17	80 000,00 €	80%
commune	20 000,00 €	20%
total	100 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité, de l'Agence d'Urbanisme et de l'Energie et de l'Etat, pour obtenir un taux d'aide de 80 %.
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la Commune, Opération 1903.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-1002020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020